

2.—Longueur des voies de communication entre certains centres et autres points intéressants du Canada

NOTA.—Le tiret utilisé dans le présent tableau indique que la distance ne présente pas d'intérêt particulier. Dans chaque cas, le trajet en milles indiqué concerne le genre de locomotion le plus généralement employé, —route (R), chemin de fer (C), avion (A) ou eau (E); les distances transcontinentales sont indiquées en milles aériens. Les routes fluviales sont indiquées en milles marins.

De	À							
	Halifax	Montréal	Québec	Ottawa	Toronto	Winnipeg	Edmonton	Vancouver
	milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles	milles
St-Jean (T.-N.).....	E 531	E 1,043	E 904	A 1,137	E 1,336	—	—	A 3,381
Charlottetown (I.-P.-E.).....	R 151	—	—	A 638	—	—	—	—
Halifax (N.-E.).....	—	R 824	R 657	A 625	R 1,164	—	—	A 2,945
Fredericton (N.-B.).....	R 298	R 526	R 359	A 455	—	—	—	—
Saint-Jean (N.-B.).....	R 276	R 593	R 426	R 719	R 933	—	—	—
Chibougamau (P.Q.).....	—	—	C 608	—	—	—	—	—
Montréal (P.Q.).....	C 840	—	R 167	R 126	R 340	A 1,170	A 1,938	A 2,460
Québec (P.Q.).....	—	R 167	—	A 242	R 507	A 1,321	—	A 2,596
Schefferville (P.Q.).....	—	C 357	C 357	—	—	—	—	—
		E 430	E 291					
		E 430	E 291					
Sept-Îles (P.Q.).....	—	E 1,055	E 1,194	C 878	E 762	C 419	C 1,219	C 1,892
Fort William (Ont.).....	—	R 382	R 549	R 290	R 42	—	—	—
Hamilton (Ont.).....	—	R 126	R 293	—	R 248	A 1,077	A 1,843	A 2,254
Ottawa (Ont.).....	A 1,137	—	—	—	—	C 945	—	—
Sudbury (Ont.).....	—	—	—	R 311	R 244	C 941	A 1,709	A 2,233
Toronto (Ont.).....	E 1,188 ¹	R 340	R 507	A 244	—	C 992	—	—
Churchill (Man.).....	—	—	—	—	—	C 723	—	—
Lynn Lake (Man.).....	—	—	—	—	—	—	—	—
Winnipeg (Man.).....	—	A 1,170	—	A 1,077	A 941	—	C 800	C 1,473
Regina (Sask.).....	—	C 1,764	—	C 1,653	C 1,587	C 356	C 512	C 1,117
Saskatoon (Sask.).....	—	—	—	—	—	C 470	C 330	C 1,095
Uranium City (Sask.).....	—	—	—	—	—	—	A 399	A 877
Calgary (Alb.).....	—	—	—	—	C 2,063	C 832	C 194	C 641
							A 164	
							A 164	
Edmonton (Alb.).....	—	C 2,159	—	C 2,041	C 2,007	C 800	—	C 765
Fort St. John (C.-B.).....	—	—	—	—	—	—	A 353	C 728
Kitimat (C.-B.).....	—	—	—	—	—	—	—	E 420
Prince-Rupert (C.-B.).....	—	—	—	—	—	—	C 956	E 477
Vancouver (C.-B.).....	A 2,945	A 2,460	C 3,042	C 2,770	A 2,233	A 1,171	C 765	—
Victoria (C.-B.).....	A 2,916	—	—	A 2,301	—	—	—	E 81
Dawson (Yukon).....	—	—	—	—	—	A 979	A 274	A 573
Whitehorse (Yukon).....	—	—	—	A 2,842	—	—	R 1,283	A 868
Frobisher (T. N.-O.).....	—	A 1,131	—	—	—	—	A 1,698	A 2,158
Inuvik (T. N.-O.).....	—	A 2,884	—	—	—	A 1,872	A 1,228	A 1,688
Yellowknife (T. N.-O.).....	—	—	—	A 2,498	—	A 1,222	A 578	A 1,047

¹ Via détroit de Canso.

Du point de vue politique, le Canada comprend dix provinces et deux territoires. Chacune des provinces est souveraine dans sa propre sphère et gère ses ressources naturelles. Ce sont ces ressources qui, en fonction de leur topographie, de leur situation et de leur climat, sont la fondation de l'économie des provinces. Celles du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, à cause de leur éloignement, de leur vaste étendue et de leur population clairsemée, sont administrées par le gouvernement fédéral.

Les principales caractéristiques physiques et économiques de chaque province et de chaque territoire sont décrites assez en détail dans un article de l'*Annuaire* de 1963-1964. Aussi, y a-t-il lieu de mentionner que le développement économique du pays en général fut au début fondé sur les caractéristiques physiques; les autres éléments ne sont intervenus que plus tard. Il s'est ainsi créé des régions tout à fait distinctes des divisions politiques. Ces régions économiques ont été décrites dans un article spécial de l'*Annuaire* de 1962 (pp. 18-25).

Le Comité canadien permanent des noms géographiques, qui relève du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, s'occupe de toutes les questions de nomenclature géographique intéressant le Canada et fait des recherches et enquêtes sur l'origine et l'usage des noms géographiques. Le Comité se compose de représentants des services fédéraux de la cartographie et autres organismes fédéraux intéressés à la nomenclature, ainsi que de représentants désignés par les provinces (soit un par province).